

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE SERVICES?

Pour faire une demande de services au programme de conduite automobile et adaptation des véhicules, le formulaire *Demande de services* doit être rempli et accompagné des documents suivants :

- Le rapport d'un professionnel de la santé spécifiant le diagnostic admissible en centre de réadaptation en déficience physique et documentant le lien entre ce diagnostic et le besoin d'une évaluation de la conduite automobile.
- La copie du formulaire M-28 rempli pour les usagers détenteurs d'un permis de conduire.

L'ensemble des documents doit être acheminé au Service accueil-admission-archives par la poste ou par télécopieur.

Service accueil-admission-archives

Centre montérégien de réadaptation
5300, chemin de Chambly
Saint-Hubert (Québec) J3Y 3N7

Télécopieur : 450 676-2043

L'admissibilité de l'utilisateur est analysée au Service accueil-admission-archives.

La décision est communiquée par écrit à l'utilisateur avec une copie conforme au référent s'il y a lieu.

OÙ EST SITUÉ LE PROGRAMME DE CONDUITE AUTOMOBILE ET ADAPTATION DES VÉHICULES?

Le programme de conduite automobile et adaptation des véhicules est régional. Il est situé à Saint-Hubert. L'équipe du programme de conduite automobile et adaptation des véhicules offre un soutien et travaille en collaboration avec tous les programmes des différents points de service au CMR.

Programme de conduite automobile et adaptation des véhicules

5300, chemin de Chambly
Saint-Hubert (Québec) J3Y 3N7

Téléphone : 450 676-7447

Sans frais : 1 800 667-4369

Télécopieur : 450 450 676-4881

PROGRAMME DE CONDUITE AUTOMOBILE ET ADAPTATION DES VÉHICULES



QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME DE CONDUITE AUTOMOBILE ET ADAPTATION DES VÉHICULES?

À la suite d'un accident ou d'une maladie, une personne peut présenter des difficultés significatives à conduire ou à accéder à son véhicule. Une référence au programme de conduite automobile et adaptation des véhicules du Centre montréalais de réadaptation (CMR) peut devenir une des solutions pour améliorer son autonomie fonctionnelle et faciliter ses déplacements.

Les objectifs d'interventions de ce programme visent principalement à déterminer l'aptitude à la conduite d'un véhicule de promenade de classe 5 d'une personne et à évaluer les besoins pour l'adaptation d'un véhicule que ce soit pour la conduite automobile ou l'accès au véhicule.

QUELLE EST LA CLIENTÈLE ADMISSIBLE?

Le programme de conduite automobile et adaptation des véhicules s'adresse à une clientèle de 16 ans et plus ayant une déficience motrice et pour qui une évaluation des capacités à conduire une automobile est requise.

Le programme réalise aussi l'adaptation des véhicules pour lesquels des adaptations sont requises pour un passager ou un conducteur ayant une déficience motrice.

QUELS SERVICES SONT OFFERTS?

■ Évaluation fonctionnelle des aptitudes physiques et mentales à conduire un véhicule de promenade (classe 5)

Le processus d'évaluation comporte minimalement deux rencontres. Lors de la **première rencontre**, une évaluation initiale est réalisée. Un bilan physique et perceptivo-cognitif permet de préciser les capacités de l'utilisateur en lien avec le diagnostic de référence. Plusieurs épreuves cliniques sont réalisées.

La **deuxième rencontre** (durée de 60 à 90 minutes) permet une mise en situation de conduite automobile. L'utilisateur doit démontrer ses aptitudes à conduire sur un circuit routier prédéterminé (en milieu urbain, voie rapide et autoroute). L'ergothérapeute et le moniteur de conduite utilisent un véhicule spécialement adapté pour ce type de mise en situation. Il est aussi possible d'ajouter au véhicule des adaptations particulières pour la conduite (conduite manuelle, boule au volant, accélérateur à gauche, etc.). Il est à noter que l'utilisateur devra assumer les frais nécessaires à la présence du moniteur de conduite lors de l'évaluation routière.

À la suite de cette mise en situation, l'ergothérapeute émet ses recommandations. Ces résultats sont remis à l'utilisateur et transmis à la Société de l'assurance automobile du Québec qui prendra une décision par rapport au permis de conduire de la personne.

■ Évaluation et recommandations pour les adaptations requises sur le véhicule

Que l'utilisateur se déplace en fauteuil roulant ou utilise une aide technique (cane, marchette, etc.) dans ses déplacements, une évaluation des besoins est possible pour l'adaptation de la conduite automobile ou l'accès au véhicule.

En fonction des besoins de l'utilisateur dans le cadre d'un plan individualisé, plusieurs adaptations sont possibles pour l'accès au siège du conducteur, la position et les distances des pédales, la manutention et le déplacement du fauteuil roulant et du quadriporteur dans le véhicule, etc.

Si l'utilisateur est détenteur d'un permis de conduire, un test routier sera effectué à Saint-Hubert avec les équipements spécifiques au besoin permettant cette évaluation.

L'ergothérapeute assurera le suivi suite à l'adaptation du véhicule pour valider la conformité de ses recommandations.